



AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX
OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ENTREPRISE

Date de scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, M^e Louise Ménard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la Ville depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le jeudi 16 octobre 2025, à 16 h 30.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.



5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le jeudi 16 octobre 2025. Pour faire une demande écrite, vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir point 3). Votre demande de vote par correspondance sera valide uniquement pour l'évènement visé.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

M^e Louise Ménard, présidente d'élection
1209, boulevard du Sacré-Cœur, 3^e étage
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R5
Téléphone : 418 679-2100, poste 2226
Courriel : election@ville.stfelicien.qc.ca

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 2^e jour d'octobre 2025.

M^e Louise Ménard, présidente d'élection

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 9 octobre 2025)